



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Nant Du 28 mars 2025

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 11**

**Date de convocation : 24/03/2025**

**Date d'affichage : 24/03/2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à 17h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Etaient présents** : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Christian JULIAN, Jean-François GALLIARD

**Était absent** : Lionel CAYRON – Magali COULET – Paulette FOURNIER – Virginie GOVIGNON – Sabine THOMAS

**Etaient Représentés** : Magali COULET par Christian JULIAN

Présentation du projet global de transfert de La Poste.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination du secrétaire de séance ; délibération
2. Approbation PV du conseil précédent ;
3. Décisions du Maire ;

### **FINANCES :**

4. CFU : Compte financier Unique ; délibérations
5. Affectations des résultats ; délibérations
6. AFR – Convention d'objectifs 2025 Mercredis matin ; délibération
7. Piscine – Convention de mise à disposition du personnel à la Communauté de Communes Larzac et Vallées ; délibération
8. Echange domaine public voie communale ; délibération

### **Questions diverses / information du Maire**

#### **1. Nomination Secrétaire de séance**

**Délibération n° 2025-12**

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil municipal nomme M. Alain DELMAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

#### **2. Approbation du PV du Conseil du 18 février 2025**

Le procès-verbal du conseil du 18 février 2025 est approuvé à 11 voix pour.

### 3. Fonctionnement des assemblées : Enumération des décisions du Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 21 du 23 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,  
Considérant que depuis le dernier conseil municipal daté du 18 février 2025, Monsieur le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

DEVIS	20/02/2025	SARL VULCA 12 : 1920 € (pneumatiques)
DEVIS	03/03/2025	ORANGE SOGETREL 834 € (fibre)
DEVIS	21/03/2025	Signalétique Mairie 1505.81€

#### Dossiers d'urbanisme

- DP 0121682500004 Section A parcelle n° 898 – Place du Clapas
- DP 0121682500005 Section A parcelle n° 502 – Place du 14 Aout 1944
- DP 0121682500006 Section I parcelle n° 93 - Cantobre
- DP 0121682500007 Section A parcelle n° 414 – Rue du Pouzadou
- DP 0121682500008 Section A parcelle n° 1338 – Rue Ernest ANDRE
- DP 0121682500009 Section A parcelle n° 1502 – Piscine Intercommunale
- DP 0121682500010 Section C parcelle n°498 – La Liquisse Basse

### 4. Budget communal – CFU 2024

**Délibération n° 2025-13**

Sous la présidence de Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget principal 2024 qui s'établit comme suit :

#### Fonctionnement

Dépenses : 1 224 623.57 €

Recettes : 1 432 527.00 €

Solde d'exécution : 207 903.43 €

#### Investissement

Dépenses : 791 881.72 €

Recettes : 715 548.32 €

Solde d'exécution : - 76 333.40 €

Hors de la présence de Monsieur Richard FIOL, Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget principal 2024.

**Délibération adoptée à 10 voix pour.**

***Yvan BOUAT quitte la séance à 18h30 et donne pouvoir à Jean-François GALLIARD pour le représenter.***

**Étaient présents** : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Christian JULIAN, Jean-François GALLIARD

**Était absent** : Yvan BOUAT - Lionel CAYRON – Magali COULET – Paulette FOURNIER – Virginie GOVIGNON – Sabine THOMAS

**5. Budget assainissement – Affectation des résultats****Délibération n° 2025-16**

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un déficit de 54 107.89 €

Pour Mémoire BP 45001 budget assainissement - 2024	
Déficit de fonctionnement antérieur reporté	-27 070.27 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	99 844.73 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 :</b>	
Déficit de fonctionnement	<b>-27 037.62 €</b>
Déficit d'investissement	<b>-555.73 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	<b>-54 107.89 €</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024	<b>99 289.00 €</b>
Solde affecté comme suit :	
* Affectation au déficit reporté (dépenses de fonctionnement au 002)	-54 107.89 €
* Affectation à l'excédent reporté (recettes d'investissement au 001)	99 289.00 €

**Délibération adoptée à 11 voix pour.****4. Budget lotissement – CFU 2024****Délibération n° 2025-17**

Sous la présidence de Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget annexe du lotissement 2024 qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement**

Dépenses : 145 143.94 €

Recettes : 137 176.25 €

Solde d'exécution : - 7 967.69 €

**Investissement**

Dépenses : 114 802.16 €

Recettes : 120 519.92 €

Solde d'exécution : 5 717.76 €

Hors de la présence de Monsieur Richard FIOL, Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget annexe du lotissement 2024.

**Délibération adoptée à 10 voix pour.**

**Étaient Représentés** : Magali COULET par Christian JULIAN et Yvan BOUAT par Jean-François GALLIARD

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Présents** : 9

**Votants** : 11

#### 5. Budget communal – Affectation des résultats

**Délibération n° 2025-14**

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 307 903.43 €

Pour Mémoire BP 45000 budget principal - 2024	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	100 000.00 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	-305 120.23 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 :</b>	
Excédent de fonctionnement	<b>207 903.43 €</b>
Déficit d'investissement	<b>-76 333.40 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	<b>+ 307 903.43 €</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024	<b>- 381 453.63 €</b>
Solde de fonctionnement disponible affecté comme suit :	
* Financement de la section d'investissement (compte 1068) :	13 902.08 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - crédateur - lg 002)	294 001.35 €

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

#### 4. Budget assainissement– CFU 2024

**Délibération n° 2025-15**

Sous la présidence de Monsieur Alain DELMAS, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2024 qui s'établit comme suit :

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 172 869.43 €

Recettes : 145 831.81 €

Solde d'exécution : - 27 037.62 €

##### **Investissement**

Dépenses : 79 052.93 €

Recettes : 78 497.20 €

Solde d'exécution : - 555.73 €

Hors de la présence de Monsieur Richard FIOL, Maire, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2024.

**Délibération adoptée à 10 voix pour.**

## 5. Budget lotissement – Affectation des résultats

Délibération n° 2025-18

Le conseil municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de 32 620.34 €

Pour Mémoire BP 45003 budget lotissement 2024	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté	40 588.03 €
Excédent d'investissement antérieur reporté	366 974.31 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 :</b>	
Déficit de fonctionnement	<b>-7 967.69 €</b>
Excédent d'investissement	<b>5 717.76 €</b>
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024	<b>32 620.34 €</b>
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2024	<b>372 692.07 €</b>
Solde affecté comme suit :	
* Affectation à l'excédent reporté (recettes de fonctionnement au 002)	32 620.34 €
* Affectation à l'excédent reporté (recettes d'investissement au 001)	372 692.07 €

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

## 6. AFR – Convention d'objectifs 2025 Mercredis matin

Délibération n° 2025-19

Dans le cadre d'une continuité de partenariat avec l'association Familles Rurales et un nouveau partenariat avec les communes dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi matin au sein de l'établissement Jules Verne situé sur la commune de La Cavalerie, il convient de mettre en place une convention d'objectifs spécifique aux mercredis matin.

Monsieur le maire explique qu'il est demandé aux communes de participer aux frais de prise en charge des enfants au sein de l'établissement communal de La Cavalerie en fonction du coût annuel d'un enfant en autorisant le Maire à signer la convention d'objectifs 2025.

Proposition de répartition des coûts de fonctionnement :

Le montant de la subvention est calculé en fonction du coût annuel par enfant pour une demi-journée du mercredi matin. Ce coût est réparti de la manière suivante :

- Coût annuel total : 14 149,92 €
- Nombre de mercredis d'ouverture : 36
- Coût par mercredi : 14 149,92 € ÷ 36 = 393,06 €

Chaque commune contribuera en fonction du nombre de demi-journées utilisées par les enfants de son territoire. Ainsi, la participation financière sera proportionnelle au nombre d'enfants de chaque commune fréquentant le service.

Pour garantir une meilleure visibilité du financement, l'équipe du centre de loisirs s'engage à :

- Fournir aux communes la liste nominative des enfants inscrits, classés par commune.
- Informer immédiatement les communes en cas de nouvelle inscription d'un enfant.

Par conséquent, le Conseil municipal n'autorise pas Monsieur le maire à signer la convention d'objectifs mercredis matin 2024 ni le paiement de la prestation selon les termes définis à la convention.

**Délibération rejetée à 11 voix contre.**

**7. Autorisation de conventionner avec la Communauté de Communes Larzac et Vallées pour le remboursement des charges de personnel employé à la piscine intercommunale**

**Délibération n° 2025-20**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme chaque année, les agents techniques titulaires et stagiaires assureront l'entretien et le fonctionnement de la piscine intercommunale de Nant et précise que la mise à disposition débute à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 pour une durée de 6 mois se terminant le 30 septembre 2025 dans la limite de 350 heures.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Communauté de Communes Larzac et Vallées afin que le remboursement des frais de personnel soit effectué.

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

**7. Echange domaine public voie communale / propriété CABANES Gisèle**

**Délibération n° 2025-21**

Monsieur le Maire expose au Conseil que suite à un bornage réalisé par Madame Gisèle CABANES sur ses parcelles C72, C73 et C374 situées aux Liquisses hautes, il a été constaté que le voie communale n° 5 reliant les Liquisses à l'Hospitalet du Larzac empiète sur une partie de ses propriétés.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de régulariser cette situation par un échange avec la parcelle X162 de 170 m<sup>2</sup>, actuellement propriété de la commune.

**Délibération adoptée à 10 voix pour.**  
**Christian JULIAN ne prend pas part au vote.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Les points évoqués :

- Conseil municipal des budgets primitifs : lundi 14 avril à 18h.
- Presbytère
- Terrain de la Mouline
- Abbatale Saint-Pierre
- La Poste

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19h20.

Le secrétaire  
Alain DELMAS



Le Maire  
Richard FIOL

